



Ottawa, le 11 juin 2004

AVIS DES DOUANES N-576

Pommes de terre entières, originaires ou exportées des États-Unis d'Amérique, destinées à être utilisées ou consommées dans la province de la Colombie-Britannique

1. La présente a pour but de vous informer que, le 4 juin 2004, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a entamé un réexamen des valeurs normales de pommes de terre entières à l'exclusion des pommes de terre de semence et des importations effectuées durant la période du 1^{er} mai au 31 juillet, inclusivement, de chaque année civile, originaires ou exportées des États-Unis d'Amérique, destinées à être utilisées ou consommées dans la province de la Colombie-Britannique.
2. Ce réexamen fait partie de l'application par l'ASFC des décisions rendues par le Tribunal canadien du commerce extérieur, le 4 juin 1984 et le 18 avril 1986, à l'égard des marchandises en cause, décisions ayant été prorogées en 1990, 1995 et 2000.
3. Les marchandises en cause sont correctement classées dans l'annexe 1 du *Tarif des douanes* sous le numéro de classement suivant du Système harmonisé : 0701.90.00.00.
4. Les renseignements recueillis durant ce réexamen seront utilisés pour établir les valeurs normales des marchandises en cause importées dans la province de la Colombie-Britannique à compter du 1^{er} octobre 2004, ou à la date de conclusion du réexamen, selon la plus rapprochée de ces dates.

5. L'ASFC demandera, aux parties choisies, des renseignements ayant trait à la dernière période durant laquelle les renseignements sont disponibles, complets et représentant sensiblement une année de récolte moyenne. L'année de récolte 2002-2003 a été choisie à cette fin.
6. Il convient d'avertir les importateurs que les valeurs normales révisées peuvent être plus élevées que celles actuellement en vigueur et qu'il pourrait en résulter des cotisations supplémentaires quant aux droits antidumping.
7. Il est prévu de conclure ce réexamen au plus tard le 1^{er} octobre 2004. L'avis de clôture de ce réexamen sera publié dans un Avis des douanes. Veuillez adresser toute question concernant ce qui précède à :

Direction des droits antidumping et compensateurs
Agence des services frontaliers du Canada
100, rue Metcalfe, 11^e étage
Ottawa ON K1A 0L8

Noms des agents et numéros de téléphone :

Elizabeth White	(613) 954-7180
courriel :	Elizabeth.White@ccra-adrc.gc.ca
Wayne Lee	(613) 954-0041
courriel :	Wayne.Lee@ccra-adrc.gc.ca
Télécopieur :	(613) 954-2510

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada